

## Texte 1 **Kant, *D'un prétendu droit de mentir par humanité* (1797)**

### **Il faut être véridique.**

La *première question* est de savoir si l'homme, dans les cas où il ne peut éviter de répondre par oui ou non, a l'autorisation (le droit) de ne pas être véridique. La *deuxième question* est celle de savoir s'il n'est pas absolument obligé, dans un propos qu'une injuste contrainte le force à tenir, de ne pas être véridique, s'il veut se préserver ou préserver autrui d'un forfait qui le menace.

Être véridique dans les propos qu'on ne peut éluder, c'est là le devoir formel de l'homme envers chaque homme quelle que soit la gravité du préjudice qui peut en résulter pour soi-même ou pour autrui. Et même si, en falsifiant mon propos, je ne cause pas de tort à celui qui m'y contraint injustement, il reste qu'une telle falsification [...] constitue, au regard de l'élément le plus essentiel du devoir *en général*, un tort : car je fais en sorte, autant qu'il est en mon pouvoir, que des propos (des déclarations) en général ne trouvent aucun crédit et, par suite, que tous les droits fondés sur des contrats deviennent caducs et perdent toute leur force ; ce qui est un tort causé à l'humanité en général. [...] Il y a donc un commandement sacré de la raison, qui commande inconditionnellement et qu'aucune convenance ne doit restreindre : être *véridique* (honnête) dans toutes ses déclarations.

Emmanuel Kant, *D'un prétendu droit de mentir par humanité*, © Flammarion, « GF », trad. F. Proust, 1994, p. 98-100.

## Texte 2 **Constant, *Des réactions politiques* (1796)**

### **Ne jamais mentir, un principe « inapplicable » ?**

Le principe moral, par exemple, que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait toute société impossible. Nous en avons la preuve dans les conséquences très directes qu'a tirées de ce principe un philosophe allemand, qui va jusqu'à prétendre qu'envers les assassins qui vous demanderaient si votre ami qu'ils poursuivent n'est pas réfugié dans votre maison, le mensonge serait un crime. [...]

Toutes les fois qu'un principe, démontré vrai, paraît inapplicable, c'est que nous ignorons le principe intermédiaire qui contient le moyen d'application. [...]

Je prends pour exemple le principe moral que je viens de citer, que dire la vérité est un devoir.

Ce principe isolé est inapplicable. Il détruirait la société. Mais, si vous le rejetez, la société n'en sera pas moins détruite, car toutes les bases de la morale seront renversées.

Il faut donc chercher le moyen d'application, et pour cet effet, il faut, comme nous venons de le dire, définir le principe.

Dire la vérité est un devoir. Qu'est-ce qu'un devoir ? L'idée de devoir est inséparable de celle de droits : un devoir est ce qui, dans un être, correspond aux droits d'un autre. Là où il n'y a pas de droits, il n'y a pas de devoirs.

Dire la vérité n'est donc un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité. Or nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui.

Voilà, ce me semble, ce principe devenu applicable. En le définissant, nous avons découvert le lien qui l'unissait à un autre principe, et la réunion de ces deux principes nous a fourni la solution de la difficulté qui nous arrêtait.

Observez quelle différence il y a entre cette manière de procéder, et celle de rejeter le principe. Dans l'exemple que nous avons choisi, l'homme qui, frappé des inconvénients du principe qui porte que dire la vérité est un devoir, au lieu de le définir et de chercher son moyen d'application, se serait contenté de déclamer contre les abstractions, de dire qu'elles n'étaient pas faites pour le monde réel, aurait tout rejeté dans l'arbitraire. Il aurait donné au système entier de la morale un ébranlement dont ce système se serait senti dans toutes ses branches. Au contraire, en définissant le principe, en découvrant son rapport avec un autre, et dans ce rapport un moyen d'application, nous avons donné la modification précise du principe de la vérité, qui exclut tout arbitraire et toute incertitude.

Benjamin Constant, *Des réactions politiques*, chapitre VIII : « Des principes ».